
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉRAT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 avril, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 29 mars 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

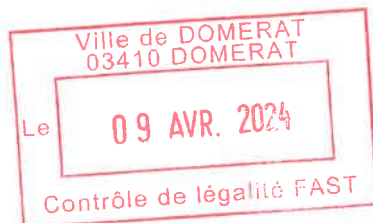
29 mars 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

9 avril 2024

**OBJET : Personnel
communal : actualisation
du tableau des effectifs.**

240406-14



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes
JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr
LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..BRUNET..
BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..
OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mr LEFEBRE..
Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme
JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme BERGERON, Mme
COULANGEON à Mme FAUCHARD, Mr LUQUET à Mr
PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mr RICHOUX à
Mme MATHIAUD, Mme AURAT à Mr LEFEBRE.



Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2024 est approuvé
(date de publication : 9 avril 2024).



Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier
1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou
établissement sont créés et/ou supprimés par l'organe
délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des
emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant
dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale, notamment ses articles 3-3 et 3-4,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses
dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction
publique territoriale,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, visant
les articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction
publique

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de supprimer du tableau des effectifs les emplois non pourvus suivants en ce qu'ils ne correspondent plus à l'organisation des services et en ce que cette suppression concourt à la lisibilité du tableau :

- Un emploi permanent à temps complet d'attaché,
- Un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- Trois emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- Un emploi permanent à temps complet de bibliothécaire principal,
- Un emploi permanent à temps non complet (28/35^{ème}) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.


Vu l'avis favorable du comité social territorial rendu le 18 mars 2024,

Il est proposé à l'assemblée :

- **De décider** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe, de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, d'un emploi permanent à temps complet de bibliothécaire principal et d'un emploi permanent à temps non complet (28/35^{ème}) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **De dire** que le tableau des effectifs sera mis à jour conformément au document-ci-joint.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs conformément au document ci-annexé.

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,


Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 9 avril 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 06/04/2024

Grades ou emplois	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaire	Postes vacants	Temps non complet	Position administrative particulière	Équivalent temps plein
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché	A	3	0	2	0			2
Attaché principal	A	1	1	0	0			1
Rédacteur pal 1ère classe	B	3	1	0	1			1
Rédacteur	B	1	1	0	0			1
Adjoint administratif	C	5	1	0	4	17,5/35		1,5
Adjoint administratif pal 2ème classe	C	2	1	0	1			1
Adjoint administratif pal 1ère classe	C	5	4	1	0			4
Sous total		20	9	3	6			11,5
FILIERE ANIMATION								
Adjoint d'animation	C	9	3	4	2			7
Adjoint d'animation pal 2ème classe	C	3	2	0	1			2
Adjoint d'animation pal 1ère classe	C	7	1	0	3			1
Sous total		19	6	4	6			10
FILIERE CULTURE								
Bibliothécaire principal	A	1	0	0	0			0
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1	0	0			1
Assistant de conservation pal 1ère classe	B	1	1	0	0			1
Adjoint du patrimoine pal 2ème classe	C	1	0	0	1			0
Adjoint du patrimoine pal 1ère classe	C	4	4	0	0			4
Sous total		8	6	0	1			6
FILIERE MEDICO SOCIALE								
Puéricultrice Hors Classe	A	1	1	0	0			1
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	0	0			1
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	1	0			1
ATSEM Pal 1ère classe	C	3	1	0	2			1
Auxiliaire puériculture de classe normale	C	2	2	0	0			2
Auxiliaire puériculture de classe supérieure	C	3	2	0	1			2
Sous total		11	7	1	3			8
FILIERE POLICE								
Garde champêtre principal	C	1	1	0	0			1
Sous total		1	1	0	0			1
FILIERE SOCIALE								
Assistant socio éducatif	A	1	1	0	0			1
Sous total		1	1	0	0			1
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur principal	A	1	1	0	0			1
Ingénieur	A	1	1	0	0			1
Technicien principal 1ère classe	B	2	0	0	2			0
Agent de maîtrise pal	C	5	4	0	1			4
Adjoint technique	C	12	9	0	3	1 à 20/35ème	1 d'epo au 30/06/2024	8,57
Adjoint technique pal 2ème classe	C	36	32	3	1	1 à 31,5/35ème	1 d'epo au 30/11/2024 1 d'epo au 31/07/2024	31,7
Adjoint technique pal 1ère classe	C	18	16	0	2		1 en d'epo au 31/08/2024	16
Sous total		75	63	3	9		0	62,27
TOTAL GENERAL		135	93	11	25			99,77